

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : BERTHOMIEU M - BOUDET A - DE BARROS C - GALZY I - GROUSSET E - ISARN P - LABROUSSE M - LAVIT F - LOPEZ Ch - PAILLES S - ROUSSET A

Absents : SOULIE Ch

Procuration : FOREZ Daniel à LOPEZ Chantal

Secrétaire de séance : LOPEZ Chantal

46/2022 - CREDIT AGRICOLE - Proposition de financement pour une installation de panneaux photovoltaïques sur toiture école et toiture mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une proposition de financement du Crédit Agricole pour une installation de panneaux photovoltaïques s'établissant comme suit :

Prêt à taux variable avec taux plancher et taux plafond
Classification suivant la charte GISSLER : 1A

Montant : 45 500 €

Durée : 84 mois

Amortissement progressif au capital

Paiements des intérêts : à terme échu, en périodicité trimestrielle

Taux variable préfixé (la valeur de l'index est connue pour l'échéance en cours) indexé sur l'Euribor 3 mois moyenné, comme défini ci-après :

- Euribor 3 mois moyenné plus marge 1.33 % soit sur index de Avril 2022 à - 0.45 % un taux de 0.88 %, révision et périodicité trimestrielle
- Taux plancher : le taux plancher, déterminé à la saisie du contrat, sera égal à la marge si l'index est positif ou au taux indiqué au contrat si l'index est négatif
- Taux plafond : taux initial déterminé à la saisie du contrat + 3%

Conditions générales

Garantie de taux : cette proposition est valable 15 jours à compter de la présente

La signature du contrat interviendra au plus tard dans les 60 jours suivants

Tirages (éventuellement échelonnés) dans les 8 mois à compter de la date d'édition du contrat, dont le premier de 10 % minimum à intervenir impérativement dans les 4 premiers mois

Conditions de remboursement anticipé (à date d'échéance)

- Préavis : 1 mois
- Indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts

Frais par dossier : 0.15 % du montant emprunté

Monsieur le Maire demande au Conseil d'étudier la présente proposition de financement et de bien vouloir son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, pris connaissance du document, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la proposition de financement du CREDIT AGRICOLE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis




DEPARTEMENT COLLECTIVITES PUBLIQUES et ASSOCIATIONS

☎- 04 67 17 85 62

Email : caroline.favier@ca-languedoc.fr

Adresse postale : Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc

Avenue de Montpelieret - MAURIN -34977 LATTES Cedex

Monsieur le Maire
Mairie de GABIAN
34320 GABIAN

Maurin, le 20 Mai 2022

Monsieur le Maire,

Suite à votre consultation du 13 Mai 2022 vous voudrez bien trouver ci-après notre proposition de financement pour :

Installation de panneaux photovoltaïques

Prêt à taux variable avec taux plancher et taux plafond - Classification suivant la charte GISSLER : 1A

- Montant : 45 500 €uros.
- Durée : 84 Mois
- Amortissement progressif du capital,
- Paiements des intérêts : à terme échu, en périodicité trimestrielle.
- Taux Variable préfixé (la valeur de l'index est connue pour l'échéance en cours) indexé sur l'Euribor 3 mois moyenné, comme défini ci-après :
 - Euribor 3 mois moyenné plus marge 1,33 % soit sur index de Avril 2022 à -0,45 % un taux de 0,88%, révision et périodicité trimestrielle.
 - Taux plancher : le taux plancher, déterminé à la saisie du contrat, sera égal à la marge si l'index est positif ou au taux indiqué au contrat si l'index est négatif
 - Taux Plafond : Taux initial déterminé à la saisie du contrat + 3 %

La présente proposition est formulée sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre Comité des Crédits.

Conditions générales :

- Garantie de taux : cette proposition est valable 15 jours à compter de la présente.
- La signature du contrat interviendra au plus tard dans les 60 jours suivants
- Tirages (éventuellement échelonnés) dans les 08 mois à compter de la date d'édition du contrat, dont le premier de 10 % minimum à intervenir impérativement dans les 4 premiers mois.
- Conditions de remboursement anticipé (à date d'échéance) :
 - Préavis : 1 mois.
 - Indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts.
- Frais par dossier : 0,15 % du montant emprunté.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et restant à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre parfaite considération.



*Son jour accord
de Maire F Bonks*

Caroline FAVIER
Chargée d'Affaires aux Collectivités Publiques

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC

Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : avenue de Montpelieret, Maurin - 34977 Lattes cedex.
492 826 417 RCS Montpellier. Société de courtage d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 025 828.

Téléphone : 04 67 175 175 (N° non surtaxé, prix de l'appel selon opérateur) – Adresse internet : www.ca-languedoc.fr (prix de la connexion selon opérateur).